

Il était nécessaire de faire connaître le tableau qui précède qui constitue l'acte légal d'après lequel se perçoivent actuellement les droits de navigation sur la Saône. Mais nous devons faire observer que les distances n'y sont pas toujours indiquées d'une manière rigoureusement exacte, aujourd'hui surtout qu'il a été fait de nombreux travaux qui ont modifié, sur quelques points, le lit de la Saône dans sa partie supérieure.

Ainsi, de Port-sur-Saône à Gray, l'on a établi l'ouverture de six dérivations, dont trois économisent une longueur de 12,685 mètres sur le développement de la rivière. Les travaux entre Gray et Verdun comprennent neuf barrages éclusés, établis en dérivation, dont trois abrègent le trajet qu'il fallait faire en suivant la Saône, de 4,080 mètres (1).

Nous remarquerons ensuite que le tableau, annexé à l'ordonnance de 1839, ne compte que quatre kilomètres du pont de la Mulatière au pont de Serin, tandis que, dans la réalité, la distance, entre ces deux points, présente un développement de six kilomètres 300 mètres.

L'administration des ponts-et-chaussées a fait opérer, en 1844, une nouvelle mensuration de la Saône à partir de Gray jusqu'à Lyon. Ensuite de cette mensuration, elle a planté des bornes kilométriques qui indiquent la distance, d'abord entre Gray et Lyon, et ensuite entre Châlon et Lyon. La dernière borne est placée, à Lyon, entre le pont de Serin et le pont de la Gare, à 200 mètres en aval de ce pont. Cette borne marque, savoir : de Gray à Lyon, (à Serin), 276 kilomètres ; et de Châlon à Lyon, 134 kilomètres. Les distances déterminées par le tableau annexé à l'ordonnance royale de décembre 1839, présentent, entre Gray et le pont de Serin, 280 kilomètres, et entre Châlon et Lyon 137 kilomètres. Il y a donc une différence de 4 kilomètres attribués en plus à la navigation de Gray à Serin, et de 3 kilomètres de Châlon à Serin, sur le nombre de kilomètres existant par le kilométrage officiel de 1844, sauf la fraction qui existe du point où se trouve la dernière borne jusqu'au pont de Serin.

(1) Voir : *Situation des travaux au 31 décembre 1846, publiés par l'administration générale des ponts-et-chaussées, en juillet 1847, pag. 216 et suiv.*